



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Exonération des droits de voirie dans le cadre des travaux de construction
de 30 logements au 27 rue de Saintes par l'OPH**

DE20151214_26

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

V I E Q U O T I D I E N N E

Exonération des droits de voirie dans le cadre des travaux de construction de 30 logements au 27 rue de Saintes par l'OPH

Occupation du Domaine Public /
Assurances
id : 1111

Conseil municipal
14 décembre 2015

26

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

L'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois a entamé en 2015 des travaux de construction de 30 logements au n°27 de la rue de Saintes.

Ces travaux, d'une durée prévisible de 18 mois nécessitent une occupation du domaine public d'une superficie de 170 m². Les droits de voirie générés par cette occupation du domaine public s'élèvent au total à 40.664€ (4€/semaine/m² pendant 6 mois puis abattement de 20% pendant 6 mois et 50% au-delà)

L'OPH a sollicité l'exonération de ces droits de voirie.

Compte tenu du caractère d'utilité publique et plus particulièrement du caractère social de l'opération, il vous est proposé d'exonérer l'OPH du montant total de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

